

Université

de Strasbourg

DÉLIBÉRATION Conseil d'administration

Séance du 29 septembre 2020

Délibération
n°150-2020
Point 4.8.9.4

Point 4.8.9.4 de l'ordre du jour

Montant des droits du master Mention Santé et ses 3 Parcours Surgical Sciences, Faculté de médecine

EXPOSE DES MOTIFS :

Il est proposé de renouveler le montant des droits pour l'année 2020/2021 du master mention Santé, 3 Parcours « Surgical Sciences, Surgical endoscopy », « Surgical Sciences-Image-guided therapy », « Surgical Sciences-BESTT ».

A savoir :

Parcours	Formation	M1		M2	
		Nombre d'étudiants	Frais pédagogiques	Nombre d'étudiants	Frais pédagogiques
Surgical endoscopy	Continue	Min 8 – Max 20	4 000€	Min 8 – Max 20	4 500€
Image-guided therapy	Continue	Min 8 – Max 20	4 000€	Min 8 – Max 20	4 500€
BESTT	Initiale Continue	Min 6 – Max 10	4 000€	Min 6 – Max 10	3 500€

Le 22 septembre 2020, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 24 voix pour.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le montant des droits du master Mention Santé et ses 3 Parcours Surgical Sciences, Faculté de médecine.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	27
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 1^{er} octobre 2020

Le Directeur général des services par intérim



Christophe DE CASTELJAU